



Pension alimentaire de parents à enfants

Par **bhagavan**, le **06/11/2008 à 14:49**

Bonjour,Voilà je viens d'avoir 34ans et je ne travaille plus depuis bientôt presque 6ans, je touche une pension d'invalidité catégorie 2 d'un montant de 648euros/mois. J'habite ainsi à droite et à gauche depuis le mois de mars de cette année, car j'ai rendu mon appartement ne pouvant plus subvenir aux charges que cela nécessitent. J'ai aussi fait un dossier de surendettement auprès de la banque de france acceptée par celle-ci, et dernièrement j'ai demander une aide exceptionnelle a la caisse primaire d'assurance maladie qui me l'a refusée car elle ne rentre pas dans le cadre des aides financières accordées par la commission. Ma question est toute simple : puis-je demander une pension alimentaire à mes parents alors que ceux-ci ne sont pas imposables ?, et qu'ils ne m'aident pas beaucoup. Merci de votre réponse. Bonne soirée et croyez à l'assurance de ma considération.

Par **jeetendra**, le **06/11/2008 à 18:04**

bonsoir, sur le principe oui, [fluo]le Code Civil ne fixe pas de limite d'age pour[/fluo] [fluo]l'obligation alimentaire[/fluo], mais de la à l'obtenir c'est autre chose (vos parents ne vont certainement pas accepter, j'imagine), cordialement

Par **bhagavan**, le **06/11/2008 à 18:45**

Merci pour la réponse mais cela ne répond en rien à ma demande désolé. Je sais bien que d'être majeur n'interdit en rien de toucher une pension alimentaire. De plus même s'ils ne veulent pas j'imagine aussi que je peux saisir la justice car c'est une obligation des parents

que d'aider leurs enfants c'est la loi qui le dit, article 203 me semble t'il. Ensuite ma question était comme ils ne sont pas imposables ais-je quand même la possibilité d'en demander une. Voilà merci

Par **jeetendra**, le **06/11/2008** à **20:33**

bonsoir, oui vous pouvez tout à fait saisir le juge aux affaires familiales à cet effet, pas besoin d'avocat, bonne soirée à vous